

VILLE DES LILAS

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TOUS POUR UN VELO

Entre

La commune des Lilas

96 rue de Paris – 93260 Les Lilas

représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Daniel GUIRAUD**

d'une part,

et

L'association Tous Pour Un Vélo

112, rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas

représentée par son Président, **Monsieur Jean-Claude BARTHELEMY**

d'autre part

Préambule

Le Bureau Information Jeunesse du Kiosque, service municipal lilasien d'accompagnement d'adolescents, coordonne le dispositif « Agis t'es Jeune ». Le dispositif « Agis t'es Jeune » vise à favoriser l'engagement des jeunes et leur accès à l'autonomie. Il s'agit d'une aide méthodologique et financière accessible à tous les lilasiens de 16 à 25 ans qui ont un projet de permis de conduire, de BAFA ou de vacances en autonomie.

En contrepartie de cette bourse, les jeunes lauréats s'engagent à suivre une formation de 4h et à effectuer 12 heures de bénévolat dans une ou plusieurs associations des Lilas.

Le Kiosque souhaite centrer le prochain Agis t'es Jeune sur la thématique du développement durable.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

L'association TOUS POUR UN VELO accueille un à trois jeunes orientés par le Kiosque, sur des créneaux définis au préalable en fonction de la demande et de la disponibilité des encadrants.

L'association TOUS POUR UN VELO s'engage à accueillir gracieusement les jeunes qui lui sont adressés dans le cadre du dispositif « Agis t'es Jeune » et à leur proposer de participer

aux ateliers de réparation de vélos organisés par l'association (les tâches à accomplir sont déterminées en fonction des besoins identifiés par l'association).

Article 2 – Modalités pratiques

En amont de l'appel à projet, le Kiosque et l'association TOUS POUR UN VELO conviennent des plages horaires et des activités proposées aux jeunes ; l'engagement bénévole a lieu prioritairement en avril, sur des créneaux de trois heures l'après-midi.

Une semaine avant l'accueil des jeunes, le coordinateur du dispositif « Agis t'es Jeune » entre en contact avec l'association TOUS POUR UN VELO pour proposer l'orientation d'un à trois jeunes sur les créneaux horaires définis, selon leurs disponibilités et ce, pour toute la durée de leur engagement.

Les jeunes accueillis effectuent leurs heures de bénévolat en autonomie, encadrés par Philippe RICHON ISRAEL, fondateur de l'association. Ils ont tous bénéficié en amont d'une formation au bénévolat et une sensibilisation au développement durable dispensées par le Kiosque.

Ils bénéficient des mêmes conditions d'assurance que les autres bénévoles de l'association. Pour les mineurs, la formalisation de l'engagement passe par une autorisation parentale écrite transmise par le Kiosque à l'association TOUS POUR UN VELO.

Un document écrit attestant des heures de bénévolat réalisé par chaque jeune est signé par l'association TOUS POUR UN VELO et remis au Kiosque.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification et son terme est fixé au 31 décembre 2017.

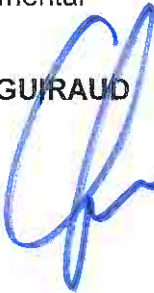
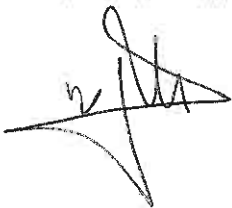
Article 4 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 5 - Litiges et juridiction compétente

En cas de désaccord entre les parties, le tribunal administratif de Montreuil sera seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait aux Lilas en deux exemplaires,

Les Lilas, le 22 JUIN 2017 Pour la commune des Lilas Le Maire, Premier Vice-président du Conseil départemental Daniel GUIRAUD  	Les Lilas, le 22/6/17 Pour l'association Le Président Jean-Claude BARTHELEMY 
--	--